



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 26 avril 2023 à 9 h 37 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, Martin Bisson et Frédérique Delisle, attachés politiques et M<sup>c</sup> Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Louis Sabourin, conseiller, district de Limbour, Denis Doucet, directeur, Sécurité incendie et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2023-331

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 5 ET 12 AVRIL 2023 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 13 AVRIL 2023**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 5 et 12 avril 2023 ainsi que de la séance spéciale tenue le 13 avril 2023 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2023-332

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2023 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE BANDES CYCLABLES SUR LA RUE VICTORIA, ENTRE LE BOULEVARD MAISONNEUVE ET LA RUE LAURIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes et dont la subvention maximale accordée aux municipalités pour un projet est de 50 % des dépenses admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aménagement de bandes cyclables sur la rue Victoria, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier, sur une longueur approximative de 420 m, est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2023-2024 du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 111 295 \$ toutes taxes incluses (101 627 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables), et que l'aide financière demandée au Ministère est de 50 813 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet d'aménagement de bandes cyclables sur la rue Victoria, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme l'engagement de la Ville de Gatineau à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- confirme l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- autorise la directrice du Service des infrastructures et des projets, ou le directeur adjoint, à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2023-333

#### **DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA RÉALISATION DES DIFFÉRENTS TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit réaliser des travaux de marquage de chaussée sur tout son territoire dans le cadre des contrats annuels de marquage et également dans le cadre de différents projets de travaux routiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais (STO) doit ponctuellement réaliser des travaux de marquage de chaussée sur son réseau situé à l'intérieur des limites de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux s'effectuent généralement de nuit pour des raisons de sécurité, d'efficacité et de qualité;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux devraient se tenir entre les mois de mai et octobre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la réalisation des différents travaux de marquage de chaussée à l'intérieur des limites du territoire de la ville de Gatineau pour 2023.

Adoptée

CE-2023-334

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2023 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR L'AVENUE LÉPINE, ENTRE L'AVENUE DE BUCKINGHAM, LA RUE MACLACHLAN ET LE CHEMIN FINDLAY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM – EDMOND LECLERC**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes et dont la subvention maximale accordée aux municipalités pour un projet est de 50 % des dépenses admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction d'une piste multifonctionnelle sur l'avenue Lépine, entre l'avenue de Buckingham, la rue MacLachlan et le chemin Findlay, sur une longueur approximative de 1 170 m, est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2023-2024 du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 1 261 612 \$ toutes taxes incluses (1 152 020 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables), et que l'aide financière demandée au Ministère est de 576 010 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet de construction d'une piste multifonctionnelle sur l'avenue Lépine, entre l'avenue de Buckingham, la rue MacLachlan et le chemin Findlay au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme l'engagement de la Ville de Gatineau à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- confirme l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- autorise la directrice du Service des infrastructures et des projets, ou le directeur adjoint, à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2023-335

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2023 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES, ENTRE L'AUTOROUTE 50 ET LA RUE MORIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes et dont la subvention maximale accordée aux municipalités pour un projet est de 50 % des dépenses admissibles (aide financière maximale accordée est de 1 000 000 \$ par projet);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard des Allumettières, entre l'autoroute 50 et la rue Morin, sur une longueur approximative de 132 m, est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2023-2024 du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 3 046 304 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 000 000 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables, le maximum accordé par projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard des Allumettières, entre l'autoroute 50 et la rue Morin au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme l'engagement de la Ville de Gatineau à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- confirme l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- autorise la directrice du Service des infrastructures et des projets, ou le directeur adjoint, à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2023-336

**SOUSSION 2022 SP 491 - REMPLACEMENT D'UN DÉGRILLEUR À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Nordmec Construction, 390, rue Siméon, local 3, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2R2, pour les travaux de remplacement d'un dégrilleur à l'usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 542 079,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1<sup>er</sup> mars 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-011-39888	494 990,86 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures et d'eau potable et assainissement des eaux - TECQ - 19-1001 - Usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau - Travaux
04-13493	23 573,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 514,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2023.

Adoptée

CE-2023-337

**SOUSSION 2022 SP 497 - SERVICE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION DE CARBURANT ET RÉSERVOIRS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme BGIS Solutions d'énergie et d'installation, 4 175, 14 TH Avenue, Markham, Ontario, L3R 0J2, pour le service de réparation et d'entretien des systèmes de distribution de carburant et réservoirs, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour quatre ans de 217 779,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 17 février 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

POSTE	MONTANT TOTAL (TAXES INCLUSES)	DESCRIPTION
Objet 532 – plusieurs édifices	109 187,17 \$	Travaux publics - Entretien des édifices
Objet 532 – plusieurs édifices	108 592,27\$	Eau et matières résiduelles – Entretien des édifices

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2024 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2023.

Adoptée

CE-2023-338

**SOUSSION 2022 SP 402 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE SOLS CONTAMINÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 1<sup>er</sup> mars 2023, les firmes ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Uteau (division de 6608604 Canada inc.), 363, montée de la Source, suite 101, Cantley, Québec, J8V 0G6, pour la section 1 concernant le transport et disposition de sols contaminés pour une période de neuf mois d'un montant approximatif de 402 692,75 \$ incluant les taxes;
- La firme Uniroc inc., 5605, route Arthur-Sauvé, Mirabel, Québec, J7N 2R4, pour la section 2 concernant le transport et la disposition de sols contaminés pour une période de neuf mois d'un montant approximatif de 739 001,70 \$ incluant les taxes.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année. Advenant le renouvellement, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-41313-444-39889	1 042 519,21 \$	Gestion des sols excavés - Transport - Enfouissement
04-13493	49 649,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	49 525,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2023.

Adoptée

CE-2023-339

**SOUSSION 2022 SP 401 - SERVICES PROFESSIONNELS - CARACTÉRISATION ET TRAÇABILITÉ DES SOLS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats à la firme HKR Construction., 224, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8P 6H4, pour les services professionnels de caractérisation et traçabilité des sols, en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 22 février 2023, après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage pour les sections suivantes, à savoir :

- Section 1 – Secteur Ouest : pour un montant approximatif de 360 035,59 \$ incluant les taxes;
- Section 2 – Secteur Est : pour un montant approximatif de 262 219,46 \$ incluant les taxes.

Les deux sections totalisent un montant approximatif de 622 255,05 \$.

Le contrat débutera à compter de la date d'adjudication et se terminera le 31 décembre 2023.

À moins d'un avis écrit au plus tard le 28 juillet 2023 par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une année additionnelle selon les mêmes termes.

Si le contrat est renouvelé, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41313-444-39890	568 201,80 \$	Gestion des sols excavés - Transport - Enfouissement
04-13493	27 060,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	26 992,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2023.

Adoptée

**CE-2023-340** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-13 POUR UN MONTANT TOTAL DE 238 223,86 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 AVRIL 2023**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-13 d'un montant de 238 223,86 \$ pour la période du 6 au 12 avril 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2023.

Adoptée

**CE-2023-341** **PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2015 SP 082 - FOURNITURE ET ENTRETIEN DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE 911 - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéro du CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant taxes incluses - Période optionnelle	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2015-445	CE 2022-440	Solacom Technologies	2015 SP 082 Fourniture et entretien du système téléphonique 911	95 136,57 \$	3 juin 2023 au 2 juin 2024	Oui

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et que trois périodes optionnelles d'une année sont prévues au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des technologies de l'information désire se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des technologies de l'information à se prévaloir de la deuxième période optionnelle de renouvellement prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 23 avril 2015.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21601-555-39891	50 319,51 \$	Technologie - Police - Entretien de logiciels
04-13493	4 137,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 126,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-19100	36 552,86 \$	Dépenses payées d'avance

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2023.

Adoptée

CE-2023-342\*

**SUBVENTION DE 15 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU CHEVAL-BLANC - DISTRICT ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - JEAN LESSARD ET MARIO AUBÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Cheval-Blanc désire bonifier les aménagements de la cour d'école en dotant celle-ci d'équipements durables et sécuritaires, en favorisant le développement de rapports harmonieux entre les élèves, en promouvant l'activité physique, en nourrissant et faisant croître le sentiment d'appartenance à l'école, en préservant et mettant en valeur les ressources naturelles de l'école ainsi qu'en valorisant l'implication communautaire pour les enfants de niveau préscolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Cheval-Blanc, par l'entremise de sa directrice, a fait une demande de subvention afin de procéder à l'installation d'une structure de jeux de type parcours psychomoteur, de buts permanents de soccer et de paniers de basket-ball, de structures pour ballons rotatifs (aussi connus sous le nom de ballons-poires), l'aménagement d'une classe extérieure ainsi que le rafraîchissement du marquage de jeux peints au sol et au mur. Ces travaux seront réalisés au printemps 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Cheval-Blanc relève du Centre de services scolaire des Draveurs;

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs les conseillers Mario Aubé et Jean Lessard, par le biais de leurs budgets d'aménagement de quartier, désirent contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école du Cheval-Blanc :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la signature du protocole d'entente à intervenir entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau;
- de verser au Centre de services scolaire des Draveurs une subvention de 15 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école du Cheval-Blanc provenant du budget d'aménagement de quartier des conseillers, messieurs Mario Aubé, district de Masson-Angers et Jean Lessard, district de la Rivière-Blanche;
- d'autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau;

- d'autoriser le trésorier à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 15 000 \$ à l'ordre du Centre de services scolaire des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79947-692-38895	5 000 \$	Monsieur le conseiller Mario Aubé - District électoral de Masson-Angers - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-79946-692-39593	10 000 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard - District électoral de la Rivière-Blanche - Aménagement - Équipement non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2023.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Mars 2023

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif